



**Séance 3 – 15 mars 2021**  
**Compte rendu sommaire de séance**

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 15 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux.**

**DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

2021-05 du 1<sup>er</sup> mars 2021 : Vu la demande de Madame Cécile SINEAU-PATRY en date du 25 février 2021 sollicitant la suspension de ses délégations pour une période de quatre mois, Monsieur le Maire décide de suspendre, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, les délégations consenties à Madame Cécile Sineau-Patry notamment en matière de :

- ❖ *Petite enfance*
- ❖ *Affaires sociales et des activités du CCAS*
- ❖ *Habitat social et dégradé*
- ❖ *Santé*
- ❖ *Accessibilité*

2021-06 du 8 mars 2021 : Monsieur le Maire décide de mettre à disposition du CFA de Seine-Maritime, 1333 rue Bernard Thélu – Fauville en Caux – 76640 TERRES-DE-CAUX, représenté par son directeur Monsieur Christophe BRIDIER un chargeur télescopique, dans le cadre d'un concours au sein de l'Etablissement.

**DELIBERATIONS**

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé :**

- D'approuver les comptes de gestion 2020 des budgets annexes « gendarmerie » et « Losange » et du budget principal de Terres de Caux
- D'approuver les comptes administratifs 2020 des budgets annexes « gendarmerie » et « Losange » et du budget principal de Terres de Caux
- D'affecter les excédents de fonctionnement des budgets annexes « gendarmerie » et « Losange » et du budget principal de Terres de Caux
- D'approuver le projet de Convention Territoriale Globale et son annexe qui sera signée entre la CAF et Caux Seine Agglo.
- De lancer une procédure d'utilité publique afin que la commune de Terres-de-Caux se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section AD numéro 70 d'une superficie égale à 430 m<sup>2</sup> appartenant à Mme et Mr Jean-Marie BARTHELEMY demeurant 221 rue des Londes à Fauville-en-Caux – Terres-de Caux. Le dossier de DUP sera adresser à Monsieur le Préfet afin qu'il lance la procédure de DUP par l'ouverture d'une enquête parcellaire.